



Outil d'analyse

Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023

Le présent outil vise à vous soutenir dans l'analyse du troisième plan d'action gouvernemental en matière de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale. Les plans d'action gouvernementaux sont des éléments structurants de la lutte à la pauvreté. Ils déterminent, pour plusieurs années, les moyens privilégiés par le gouvernement du Québec pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. C'est un document important dont l'analyse est essentielle, surtout si l'on veut y réagir de façon avisée.

Pour faciliter cette analyse, le Collectif vous propose un outil simple permettant de dégager un portrait global du troisième plan d'action et d'en avoir une meilleure compréhension. Il comporte quatre étapes. La première vise à prendre contact avec le plan. La deuxième étape permet de comparer l'actuel plan d'action avec les deux premiers, en identifiant certaines mesures (et leur budget). À vous de compléter la section correspondant au troisième plan d'action! La troisième étape consiste à juger de ces mesures sous l'angle de chacune des cibles prioritaires du Collectif et en évaluant les éléments positifs et négatifs que comporte le plan d'action. La dernière étape permet de tirer vos propres conclusions sur les intentions gouvernementales.¹

Cet outil a été créé pour faciliter l'analyse collective, notamment AVEC des personnes en situation de pauvreté. N'hésitez donc pas à l'utiliser lors d'activités de groupe, avec vos membres et des organisations alliées!

Une petite mise en contexte

Avant de commencer, il faut rappeler que la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* doit se déployer à travers un plan d'action concret. Sans ce plan d'action, la loi est condamnée à ne rester qu'un ramassis de vœux pieux. La loi oblige donc le gouvernement à identifier des moyens d'action précis, des échéanciers et les différents ministères qui doivent se concerter.

La loi, en vigueur depuis 2003, a permis la mise en place de deux plans d'action. Le premier a été publié en 2004, le second, en 2010. L'adoption du troisième a plus de deux ans de retard puisqu'il devait paraître en mars 2015. C'est peu dire que ce plan était attendu avec impatience! Malgré les demandes répétées du Collectif de mettre en place une commission parlementaire itinérante avec consultation générale, le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale a préféré une consultation de quelques semaines, se déroulant essentiellement en ligne. Il a ensuite consulté à huis clos une quarantaine d'organisations, triées sur le volet.

Le Collectif pour un Québec sans pauvreté a tenté de favoriser la participation citoyenne dans le cadre de cette courte consultation, notamment en produisant un outil pour faciliter la rédaction de mémoires et en encourageant l'inclusion des personnes en situation de pauvreté dans cette démarche. Le Collectif a, de plus, mis de l'avant la tournée *S'organiser contre la pauvreté: un bon plan!*, ce qui lui a permis de rencontrer des centaines de personnes dans 16 régions administratives du Québec. Pour les besoins de cette tournée a été produit le document *Le Plan d'action... illustré*, lequel met en images les cinq cibles prioritaires du Collectif.

Bonne analyse!

¹ Une analyse plus brève est possible en n'utilisant que la première et la dernière étapes. Par ailleurs, il est possible de remplir l'outil à même le fichier fourni.

Étape 1 : quelles sont nos premières impressions ?

I. À la lumière du contexte préélectoral et des dernières décisions gouvernementales (Objectif emploi, baisses d'impôt, etc.), que peut-on s'attendre à trouver dans ce plan d'action gouvernemental?

2. Qu'est-ce que le titre *Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023* nous donne à penser des objectifs du gouvernement du Québec?

Étape 2 : que contiennent les 3 plans d'action gouvernementaux ?

Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale 2004-2010		Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale 2010-2015		Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023	
Quelles mesures importantes y figuraient?	\$\$\$	Quelles mesures importantes y figuraient?	\$\$\$	Quelles mesures importantes sont apparues, modifiées ou disparues?	\$\$\$
Indexation des prestations d'aide sociale (partielle pour les personnes dites aptes au travail) et prime à la participation	515 M\$	Indexation automatique des prestations d'aide sociale	2 027 M\$		
Barème plancher à l'aide sociale	38 M\$				
Remplacement du programme APPORT par la Prime au travail	510 M\$	Maintien de la Prime au travail	1 195 M\$		
Exemption partielle des pensions alimentaires pour les personnes à l'aide sociale (100 \$)	46 M\$	Bonification de l'exemption des pensions alimentaires pour les personnes à l'aide sociale	70 M\$		
		Hausse du soutien par le biais de l'instauration du Crédit d'impôt pour solidarité ²	540 M\$		
Instauration du Soutien aux enfants	1 074 M\$	Maintien du Soutien aux enfants	1 241 M\$		
Construction de 16 000 logements à loyers modiques ou abordables	256 M\$	Construction de 3000 unités de logement social et de 340 unités dans le Nord	581 M\$		
		Rehaussement des seuils d'admissibilité à l'aide juridique	194 M\$		
		Fonds québécois d'initiatives sociales	115 M\$		

² Ce montant représente les coûts supplémentaires, par rapport aux crédits antérieurs, des ménages dont le revenu disponible est inférieur à la mesure du panier de consommation (MPC). Si par exemple une personne recevait 200 \$ mensuellement en crédits d'impôt, et que le Crédit d'impôt pour la solidarité lui apporte 50 \$ supplémentaires, seul le 50 \$ est comptabilisé ici.

Étape 3 : le 3^e plan d'action, vu sous l'angle des cibles prioritaires du Collectif

Les cibles prioritaires du Collectif (et des suggestions de questions pour faciliter votre réflexion)	Les mesures du Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023	
	Mesures positives	Mesures négatives
<p>1.</p> <p>Le rehaussement des protections publiques pour assurer à touTEs un revenu au moins égal à la mesure du panier de consommation (MPC), soit 17 716\$ par année (2016).</p> <ul style="list-style-type: none">• Est-ce que les prestations des programmes d'aide sociale et de solidarité sociale sont augmentées? Si oui, est-ce que l'augmentation permet l'atteinte de la MPC?• Est-ce que les bonifications à l'aide sociale sont conditionnelles à la participation à une mesure?• Est-ce que d'autres prestations sociales sont augmentées ou mises en place?• S'il est question d'un revenu minimum garanti (RMG), est-ce que le montant prévu par ce dernier permet d'atteindre la couverture des besoins de base?		

	Mesures positives	Mesures négatives
<p>2.</p> <p>La fixation du salaire minimum à 15 \$ l'heure (2016), afin qu'une personne seule travaillant 35 heures par semaine sorte de la pauvreté.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Est-ce qu'une augmentation du salaire minimum est annoncée? Si oui, est-ce qu'elle permet de sortir de la pauvreté ou du moins de s'en approcher significativement? • Est-ce que les conditions de vie ou de travail des travailleurs pauvres sont améliorées? 		
<p>3.</p> <p>La réduction des inégalités socioéconomiques entre les plus pauvres et les plus riches.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Est-ce que la réduction des inégalités est un objectif du plan d'action? • Est-ce que des mesures fiscales (ex. crédit d'impôt, baisses d'impôt ou de taxes) sont annoncées? Est-ce qu'elles favoriseront la diminution des inégalités? 		

	Mesures positives	Mesures négatives
<p>4.</p> <p>La mise en place d'une campagne sociétale visant à changer les mentalités et à contrer les mythes sur la pauvreté et les préjugés envers les personnes qui la vivent.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Est-ce qu'une telle campagne est mise en place? • Est-ce que les mesures annoncées sont basées sur des préjugés envers les personnes en situation de pauvreté? • Y a-t-il des phrases porteuses de préjugés dans le document? 		
<p>5.</p> <p>L'amélioration continue de l'accès, sans discrimination, à des services publics universels et de qualité.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Est-ce que les mesures annoncées auront un impact, positif ou négatif, sur l'accessibilité aux services publics? 		

Étape 4 : conclusion

I. À la lecture du document, est-ce que nous remarquons des mots qui reviennent souvent? Si oui, lesquels?

2. Qu'est-ce que ça nous dit sur l'idéologie portée par le gouvernement du Québec?

3. En somme, qu'est-ce que nous retenons de ce plan d'action?

Merci de nous partager les résultats de votre analyse à l'adresse courriel suivante: collectif@pauvrete.qc.ca

Le Collectif utilisera éventuellement le contenu des analyses reçues pour alimenter sa réflexion et son message autour de ce troisième plan d'action gouvernemental.

Si vous désirez agir autour de cet enjeu, surveillez les propositions d'action du Collectif sur notre site: www.pauvrete.qc.ca et sur notre page Facebook: <https://fr-ca.facebook.com/collectif.quebecsanspauvrete/>



Collectif pour un Québec sans pauvreté

165, rue de Carillon, local 309

Québec (Québec) G1K 9E9

418 525-0040

